



Introduction générale

Quelles ressources pour quel progrès ?

Une vision innovante sur l'avenir
des Pays de la Loire

Présentée par M. Christophe VITAL,
Rapporteur général du Plan

Le Conseil économique et social des Pays de la Loire apporte en permanence le regard de la société civile organisée sur l'action du Conseil régional et plus largement sur toute l'actualité dans les Pays de la Loire. Il se projette également dans l'avenir pour ouvrir de nouvelles voies de croissance économique et de progrès social en se reposant régulièrement la même question : "Quel avenir voulons-nous



pour les Pays de la Loire ?" Ainsi, depuis plusieurs années, il publie ses réflexions prospectives sous la forme de livres réunissant à chaque fois plusieurs chapitres complémentaires.

Ce cinquième tome intitulé "Quelles ressources pour quel progrès ?" tente de répondre à la question suivante : "Pour maîtriser durablement notre destin, comment pouvons-nous, ici, anticiper et affronter les mutations subies et provoquer celles que nous voulons, pour aller plus vite et gérer mieux et autrement nos ressources et nos richesses sous toutes leurs formes : humaines, sociales, culturelles, économiques, financières, énergétiques, spatiales, naturelles, etc. ?"

Cette réflexion a été conduite par une assemblée renouvelée à peine six mois après les élections présidentielles. Elle s'achève à la veille de nouvelles échéances électorales qui renouvelleront les conseils régionaux pour quatre années. Tout au long du travail entrepris, de nombreuses réformes sont venues impacter les sujets traités ou les impacteront. Les deux plus importantes d'entre elles, parce qu'elles sont transversales et touchent à l'organisation même des collectivités territoriales, posent la question de la répartition des compétences et de la nature des ressources financières mobilisables : il s'agit de la réforme des collectivités et celle de la fiscalité dont les contours ne sont pas encore pleinement définis. De telle sorte qu'un travail de réflexion prospective devient un exercice difficile car à l'heure où ce travail s'achève, demeurent encore bien des inconnues. L'avenir n'a jamais en effet été si incertain.

Par ailleurs, la crise économique mondiale est venue frapper l'Europe, la France et n'a pas épargné notre région, venant même ébranler une situation de l'emploi jusqu'alors plus solide qu'ailleurs. Elle a révélé les limites du système économique mondial et notre extrême dépendance avec ce système. L'économie mondiale sur les deux dernières décennies avait connu une période exceptionnelle à l'échelle de l'histoire, portée, dans un climat d'optimisme voire d'euphorie, par

une forte vague d'innovation (en particulier l'internet) mais conjuguée à une importante dérégulation et une mondialisation des marchés, mais aussi une spéculation et un surendettement excessif, sources de dangereuses bulles financières déconnectées de l'économie réelle. Il est à souhaiter que l'on saura tirer les leçons de cette crise et trouver l'énergie pour en sortir le plus rapidement possible. C'est bien dans la perspective d'une sortie de crise que s'inscrit résolument notre réflexion.

Ce travail se situe enfin dans le contexte d'une décentralisation inachevée, ne répondant pas à cette simplification et cette clarification que le CESR appelle depuis longtemps de ses vœux. Quelle que soit la nature des réformes, ces dernières devront répondre aux besoins ressentis et exprimés par les ligériens et aux objectifs affichés par le CESR au fil des pages de cet ouvrage.

Les Pays de la Loire disposent de ressources, d'atouts. Comment les maintenir, les mobiliser, les optimiser ? Ces ressources sont constituées par :

- un tissu dense de PME bien réparties sur le territoire dont le socle reposait traditionnellement sur un capitalisme familial qui doit innover et s'ouvrir sur le monde ;*
- des hommes et des femmes dont les compétences sont reconnues mais qui doivent évoluer en fonction des besoins de plus en plus complexes et volatiles ;*
- un traditionnel esprit de solidarité qui doit être maintenu en faveur des plus démunis ;*
- des espaces naturels de qualité qui doivent être préservés et valorisés pour favoriser l'attractivité de la Région des Pays de la Loire et pour la rendre accueillante ;*
- un maillage équilibré de villes moyennes avec un espace rural épargné par la désertification s'appuyant sur une métropole régionale de niveau européen ;*



- *une façade maritime qui, au-delà de l'économie résidentielle qu'elle génère, du tourisme et des loisirs qu'elle favorise, doit être avec son port une porte sur le monde.*

Loin du repli sur soi même, cette réflexion prend en compte la notion de développement durable qui doit inspirer chacune de nos décisions. Complexité, isolement et cloisonnement, immobilisme sont des mots et des « maux » que l'on retrouve au fil de ces pages ; le CESR tente d'y répondre par simplification, regroupement, coordination et ouverture, innovation.

1 - Les ressources de l'économie

Petites et moyennes entreprises : pour une dynamique gagnante

Nombre de PME sont encore trop faiblement capitalisées, insuffisamment mobilisées pour l'innovation, mal outillées dans la gestion prévisionnelle des compétences, très peu ouvertes à l'international, et souvent "perdues" dans un environnement institutionnel trop complexe ... malgré de nombreux dispositifs mis en œuvre, souvent appréciés par les entreprises bénéficiaires, force est de constater que les résultats d'ensemble ne sont pas à la hauteur des attentes, ni des moyens consacrés. Le pragmatisme impose d'agir sur les champs où les leviers de l'intervention publique auront le plus de chance d'être efficaces. Priorité est donnée à l'innovation, avec un objectif ambitieux : se donner les outils pour révéler 10 000 entreprises innovantes en 5 ans.

Révéler 10 000 entreprises innovantes en 5 ans

Le tissu des PME représente un immense gisement d'innovation. Pourtant, trop de chefs d'entreprise demeurent encore en retrait : sur 115 000 PME ligériennes, 30 000 ont un potentiel d'innovation avéré et 10 000 sont prêtes à franchir le pas rapidement. A condition

qu'elles bénéficient d'un soutien sur mesure. L'objectif serait d'en ausculter individuellement 2 000 par an dans les cinq ans à venir.

Pour y parvenir il est nécessaire de réaffecter des moyens existants, au sein de la SEM régionale et de la CRCI par exemple vers ce travail de terrain. L'afflux de projets demandera également de professionnaliser davantage le réseau régional d'accompagnement de proximité type Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI).

Internationalisation : repérer et stimuler

Malgré de nombreux dispositifs, seul un chef d'entreprise sur dix fait de l'ouverture internationale une question importante pour l'avenir de son établissement. D'où un effort nécessaire pour identifier puis aider les PME ligériennes qui soit sont déjà en phase d'internationalisation et cherchent à mesurer l'exportabilité de leurs produits et services ; soit qui ont un potentiel à l'export mais qui hésitent, échappant ainsi à toute structure d'appui.

Finances : une question de fonds !

La crise n'a fait que confirmer une des faiblesses du tissu économique des Pays de la Loire, à savoir la sous-capitalisation des PME. Il est donc vital de renforcer les fonds propres des PME. Trois pistes complémentaires sont proposées.

La nature et les règles habituelles de fonctionnement des Fonds communs de placement à risque (FCPR) doivent être modifiées, ce qui induirait une moindre rentabilité des capitaux investis. Les financements seraient dédiés à des secteurs stratégiques bien définis et "fléchés" en direction des jeunes entreprises et des PME. Ils pourraient en outre bénéficier d'un niveau de garantie renforcé de la part d'OSEO.

L'allongement de la durée contractuelle de collecte des fonds permettrait une stabilité plus grande du capital des PME. Une enveloppe financière publique d'amorçage pourrait être



créée. Elle serait destinée à la maturation de projets de recherche collaborative et/ou de création d'entreprises innovantes pour lesquelles le capital-risque n'offre pas de solution, notamment dans les services. La gestion de cette enveloppe serait déléguée aux pôles de compétitivité, technopoles et incubateurs.

Performance sociale : une ambition davantage partagée !

Atout majeur de l'entreprise, la dimension humaine n'est pas assez prise en compte et les PME ne sont pas toujours en capacité d'anticiper suffisamment la gestion de leurs compétences en fonction à la fois des orientations stratégiques et des aspirations des salariés. L'intégration des salariés dans des programmes de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), territorialisés et adaptés à la taille de l'entreprise, pourrait être facilitée par des dispositifs régionaux incitatifs. Le financement d'appels à projets pour généraliser des pratiques expérimentées avec succès, et la mutualisation entre PME de la gestion des ressources humaines sont deux pistes à privilégier.

Ecosystème : un environnement plus favorable aux PME

Les PME jugent trop complexes les systèmes d'aides et d'accompagnements qui leur sont proposés. Il faut donc les réduire et les simplifier.

Les branches professionnelles et les organismes consulaires doivent accentuer leurs efforts, via notamment des journées d'information, pour inciter les PME/TPE à se regrouper, de manière formelle ou informelle. L'objectif est de donner à ces entreprises la possibilité de répondre en commun aux appels d'offres. De même l'introduction de clauses type "mieux-disant" intégrant l'innovation dans un maximum de cahiers des charges permettrait de faciliter l'accès des PME à la commande publique.

2 - *Les ressources humaines*

« Mettre le paquet » sur les compétences

La dimension humaine joue un rôle primordial dans le développement économique et en termes de cohésion sociale. L'éducation et la formation initiale fournissent l'assise sur laquelle chacun se construit. La formation professionnelle continue prend ensuite le relais. La plupart des cursus de formation débouchent sur des "qualifications" qui déterminent notamment les rémunérations. Mais pour mieux prendre en compte les besoins des salariés et des entreprises, la notion de qualification a été complétée par celle de "compétences" qui recouvrent tous les savoir-faire et savoir-être, fruits des processus de qualification, mais aussi de l'expérience professionnelle et sociale dans et hors de l'entreprise.

Les évolutions en cours au niveau de la formation professionnelle (accords nationaux interprofessionnels, transferts de compétences aux Régions, création de Pôle-Emploi, ...) sont une opportunité pour améliorer encore la coordination entre acteurs, la prise en compte de chaque cas individuel et l'attention portée notamment aux jeunes, aux seniors et aux intérimaires.

Dans cette perspective, plusieurs leviers doivent être mobilisés de front : l'évaluation et l'anticipation des besoins, même s'il n'existe pas d'adéquation parfaite entre la formation et l'emploi ; l'information et le conseil ; le développement proprement dit des compétences. Avec une urgence : simplifier les dispositifs et faciliter les démarches.

Conforter les "bonnes pratiques" sur les territoires

Des initiatives territoriales ont fait leurs preuves en facilitant grandement l'accès à un système souvent complexe. Par exemple, le "Point Relais Emploi Entreprises Salariés" (PREES) d'Ancenis est un guichet unique où le salarié et le chef d'entreprise peuvent trouver toutes les informations délivrées en matière de formation.



Pilotés par la Région, l'offre de formation territorialisée (OFT) et le programme régional de formations qualifiantes (PRFQ) méritent d'être confirmés en partenariat avec Pôle Emploi. Le but est globalement d'éviter les concurrences inutiles et d'organiser la meilleure complémentarité possible.

La contractualisation entre organisations professionnelles et acteurs politiques permet de sensibiliser et d'informer efficacement les chefs d'entreprise sur la nécessité de développer les compétences. Ces informations passent ensuite par les conseillers naturels des chefs d'entreprises que sont entre autres les branches professionnelles et les experts comptables.

La création de groupements d'employeurs rapprochant des entreprises de différents secteurs d'activités dont les rythmes annuels sont décalés faciliterait l'accès à la formation des salariés saisonniers. Favoriser le rapprochement ponctuel d'entreprises permettrait aussi d'atteindre un volume significatif de personnes à former dans le cadre d'une Aide au recrutement par la formation (ARF), le nombre de recrutements d'une seule PME n'étant pas toujours suffisant pour monter ce type d'action.

Outiller les entreprises

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est une démarche-clé pour anticiper les évolutions. Mais elle est encore trop peu mise en œuvre et souffre d'une image négative : trop théorique, trop lourde et peu applicable en particulier dans les PME. Il est donc nécessaire de leur proposer des solutions plus pragmatiques et des outils simples. Via une anticipation bien comprise des départs en retraite, la GPEC pourrait ainsi notamment faciliter le transfert de compétences des seniors vers les jeunes.

La création de postes de cadres partagés entre plusieurs PME-PMI est une solution à privilégier pour leur faciliter l'accès aux compétences dont elles ont besoin pour leur gestion et leur croissance.

Gagner en compétences : un investissement rentable !

Une attention particulière doit être portée aux jeunes et aux intérimaires. Par exemple, le Conseil régional pourrait faire bénéficier les salariés intérimaires de son abondement à des actions de formation.

Les entreprises qui ne disposent pas d'un service de ressources humaines doivent être aidées par leur branche ou leur OPCA dans la formalisation d'un catalogue de formations transversales sur lequel les salariés pourraient se baser pour mettre leur droit individuel à la formation (DIF) en œuvre.

La formalisation de « bonnes pratiques » est une solution à privilégier pour la formation des chefs d'entreprises. Il en est ainsi de la démarche "Copernic" développée par le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) qui allie, dans une dynamique de groupe, apports conceptuels et confrontations d'expériences.

Des expérimentations sont attendues pour contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Le conseil en évolution professionnelle, extérieur à l'entreprise, permettra un regard totalement indépendant pour construire ou consolider un projet. Quant au passeport-formation, sorte de "journal de bord professionnel", il permettra à chacun de valoriser ses compétences. Son expérimentation mérite donc d'être menée à son terme.

Afin d'attirer les compétences extérieures de haut niveau notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche et dans une logique « d'effet de levier », la Région doit multiplier les centres de recherche technologiques, « triangles magiques » formation – recherche – innovation / développement économique.



3 - *Les ressources de cohésion sociale*

Aller au-devant des plus démunis

Même si les Pays de la Loire sont relativement épargnés par la pauvreté, 350 000 ligériens vivent avec moins de 900 € par mois, soit 10 % de la population. En dépit d'importants moyens mobilisés en particulier en matière de transferts sociaux, et du passage d'une logique d'assistance à une logique de "droits", les résultats sont encore insatisfaisants. Au surplus, la précarité, c'est-à-dire l'absence d'une ou plusieurs sécurités et notamment l'absence d'emploi s'accroît avec la crise touchant des publics nouveaux (les travailleurs pauvres, les jeunes...) et reléguant les autres vers des situations de non recours. L'objectif est donc à la fois de répondre aux nouvelles formes de précarité et de rattraper les publics les plus éloignés de l'emploi. Pour cela, il est absolument nécessaire d'aller au-devant d'eux, et avec eux d'actionner les trois leviers que sont la santé, le logement et l'accès à l'emploi par la formation.

Prévenir avant que les personnes ne tombent dans un processus d'exclusion

Attendre qu'une personne formule un besoin, en frappant à la bonne porte, c'est parfois déjà trop tard. Il est donc nécessaire que les acteurs aillent « au contact » des intéressés et les rencontrent sur leurs lieux de vie.

En matière de santé, il est primordial de conforter et développer les dispositifs itinérants ainsi que les permanences ou ateliers santé sur les lieux de vie.

En ce qui concerne le logement, une meilleure coordination entre les acteurs de la prévention et les structures de médiation bailleur-locataire ainsi que des contacts suivis avec les ménages en difficulté dès les premiers impayés permettraient de prévenir davantage les

expulsions. Il faut viser coûte que coûte le maintien dans le logement et prévenir l'expulsion locative : c'est lorsque la personne a un toit qu'il convient de tout faire pour qu'elle le garde.

Quant au surendettement qui fragilise une partie de la population, la prévention passe par la formation à la gestion d'un budget, notamment des jeunes.

Adapter les dispositifs aux besoins

Protéger, c'est faire du sur mesure au regard de chaque situation particulière, des besoins émergents et de l'évolution des publics.

En matière de santé, les efforts doivent être poursuivis pour développer les « dispositifs frontières » destinés aux personnes les plus précaires comme les Permanences d'accès aux soins santé (Pass dentaire ou psychiatrique, en particulier en milieu rural), les unités mobiles psychiatriques, les « lits halte soins santé », « l'accompagnement fin de vie » des SDF et le financement d'interprètes.

Quant au logement, il convient de rendre l'offre d'habitat accessible aux ménages à revenus modestes. Cela signifie qu'il faut modifier l'offre en privilégiant les aides à la pierre pour les constructions à loyer très faibles. Mais il faut aussi élargir l'offre en mobilisant davantage le parc privé à vocation sociale via l'intermédiation locative, les baux glissants, le recours plus important à la garantie des risques locatifs. Pour les publics les plus défavorisés, c'est aussi adapter l'hébergement d'urgence à l'évolution des publics, en retenant et développant les bonnes pratiques telles que les maisons relais.

Pour l'accès à l'emploi les pistes sont nombreuses : groupements d'employeurs, intervention entre l'offre et la demande, clauses d'insertion dans les appels d'offre permettant aux structures d'insertion par l'activité économique de jouer pleinement leur rôle, création de son propre emploi, mode adapté de garde d'enfants, moyens de déplacement...



Connaître, coordonner et mutualiser

Un état des lieux exhaustif des multiples dispositifs existants est nécessaire, par public concerné et par territoire. Il permettrait de constater les lacunes et les redondances. Cet audit devrait favoriser les mutualisations entre réseaux et les regroupements autour des structures les plus opérationnelles. L'observation et l'analyse pourraient être assurées par une Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) comme en Rhône-Alpes et des Etats généraux de lutte contre la pauvreté et les exclusions comme cela a été fait en Pays de la Loire pour la jeunesse.

L'objectif est de viser la "non-rupture" dans la prise en charge des personnes. Par exemple, le cloisonnement entre le secteur social et le secteur sanitaire, en particulier en psychiatrie, doit disparaître et laisser la place à une coordination efficace entre les CHRS et les services hospitaliers.

La condition de réussite, c'est le soutien au bénévolat tel qu'il se pratique dans les très nombreuses associations de la région, et aux structures porteuses d'innovations et de lien social. Un financement par enveloppe globale par territoire plus que par politique publique serait plus efficace et serait incitatif pour cet indispensable travail en commun.

4 - Les ressources de la biodiversité

Mieux exploiter pour mieux protéger

Les espaces naturels des Pays de la Loire ont, pour une très large part, été modelés par la main de l'Homme dans un mariage plutôt réussi entre dynamisme économique et qualité de vie. Pour relever les défis du XXIe siècle, la région peut s'appuyer sur ce vécu historique sans négliger les problèmes émergents telles les menaces sur la ressource en eau.

Loin d'être une contrainte, la ressource naturelle peut être un accélérateur de développement économique. Dès lors, l'Homme est partie prenante de l'écosystème avec comme devoir de lier étroitement exploitation et protection.

S'intégrant dans les suites du Grenelle de l'environnement, les propositions portent sur des aménagements paysagers favorisant l'émergence d'une biodiversité voulue et entretenue. Il en ressort la nécessité de véritables conventions de gestion de la biodiversité qui dépassent le seul cadre des territoires remarquables. Cette ambition a un coût, qu'il convient de prendre en compte, soit au travers de l'impôt, soit au travers des prix à la consommation (dans l'agroalimentaire en particulier).

Une information tout azimut

Les communes rurales et périurbaines doivent être encouragées à prendre davantage en compte la question de la biodiversité dans les Plans locaux d'urbanisme. La construction immobilière et la réalisation d'aménagements sont susceptibles d'altérer les écosystèmes, d'où la nécessité de sensibiliser les accédants à la propriété et les professionnels de ces secteurs. Enfin l'enseignement est un outil de premier choix. A titre d'exemple les journées de découvertes du milieu naturel doivent être développées pour les classes élémentaires. Et les actions éducatives déjà développées dans les lycées doivent cibler davantage les enjeux environnementaux.

La communication en direction du grand public est une priorité absolue. L'accent sera mis sur la dangerosité des produits chimiques d'usage domestique, notamment ceux employés pour le jardinage. Les professionnels en charge de la distribution de ces produits seront les bons ambassadeurs de ces messages, pour peu qu'ils soient eux-mêmes informés et formés. L'éducation à l'environnement nécessite d'importants moyens que les mesures compensatoires des projets d'aménagement pourront en partie fournir.



Des innovations et du pragmatisme

La protection des sites exige de faire preuve d'initiative et d'innovations. Ainsi il serait judicieux d'accélérer la création des corridors écologiques. Et de concevoir des cheminements permettant de mieux canaliser la fréquentation touristique. Toutes les formes possibles de convention associant propriétaires privés, fédérations d'utilisateurs et collectivités territoriales seront recherchées pour ouvrir davantage de sites soumis à servitude de passage sans omettre d'en protéger le caractère exceptionnel.

Une exploitation économique durable et globale de la ressource naturelle

Outre une meilleure identification des besoins présents et à venir des filières industrielles en matériaux naturels, il est demandé un vrai soutien aux modes d'exploitation en "circuit court". Ainsi la filière bois-construction en cours de constitution devra être davantage soutenue pour investir dans des moyens de triage et de séchage. Il est demandé aux pouvoirs publics de réviser les réglementations s'opposant à une gestion durable de la ressource naturelle (code des marchés publics en particulier).

Une priorité : la préservation des ressources en eau

En concertation avec les autres régions du bassin hydrographique et l'Agence de l'eau, il est demandé un audit de tous les modes de prélèvement et de restitution de la ressource en eau. Il apparaît essentiel de replanter systématiquement des haies bocagères et de favoriser l'agriculture biologique particulièrement à proximité des barrages.

Il faut également soutenir les cultures les moins gourmandes en eau (sorgho, protéagineux). Les techniques d'irrigation agricole n'hypothéquant pas les besoins actuels ou futurs pour l'alimentation humaine doivent être accompagnées, notamment dans les zones les plus pauvres en nappes souterraines.

Une gouvernance efficace

A partir d'une "charte de bonne gouvernance des espaces naturels", il convient de soutenir les structures de concertation efficaces via un financement incitatif intégré dans l'agenda 21 et de supprimer celles qui n'ont plus de raison d'être. Cette charte devra reposer sur un cahier des charges posant, entre autres, comme critères le droit à l'expérimentation, à l'expertise extérieure des projets et à la vulgarisation de la connaissance des écosystèmes. La Région doit jouer un rôle fédérateur pour les acteurs de la sauvegarde et pour ceux qui exploitent les ressources naturelles des Pays de la Loire en contribuant à faire progresser la qualité du débat public.

5 - les ressources des territoires

Gagner le pari du maillage métropole - villes moyennes - territoires ruraux

Les Ligériens ont la chance de disposer d'un maillage territorial avec nombre de villes moyennes dynamiques. Mais ce maillage est fragile : la croissance démographique d'ici à 2030 devrait se polariser toujours davantage sur une métropole à vocation européenne en dépit d'une politique publique de soutien apporté notamment par les CTU. Une politique permanente de rééquilibrage au bénéfice des villes moyennes est indispensable pour les conforter dans leur rôle de point d'ancrage des territoires.

Aujourd'hui, leur vocation, à la fois économique et fonctionnelle, se modifie très rapidement. Leur économie se diversifie alors qu'elles doivent assumer une fonction de relais entre la métropole et le milieu rural. Cela implique une profonde réflexion notamment sur l'offre de services de proximité, les modes de transport et le logement.



Un impératif : diversifier les activités économiques,

L'équilibre des territoires dans toutes ses composantes, notamment économiques, doit s'appuyer sur des instances telles que les SCOT qui constituent des outils stratégiques, capables de s'affranchir des limites administratives conventionnelles pour approcher la réalité socioéconomique du territoire. De même les conseils de développement et les comités de bassins d'emploi, sortes de conseils de développement de l'emploi, sont des structures à développer ou à créer quand elles n'existent pas. Une politique régionale incitative permettrait de les multiplier sur le territoire. Il pourrait en être de même pour la création de clubs d'entrepreneurs.

Le "triangle magique" recherche-développement, formation et entreprise est appelé à dynamiser l'innovation dans les territoires. A cette fin, les politiques de soutien aux réseaux mettant en synergie les acteurs de ce "triangle" dans l'ensemble du territoire doivent être développées et mieux connues. Ces outils sont divers, outre les technopoles et les pôles de compétitivité, ce sont par exemple les plateformes technologiques et les plateformes régionales d'innovation.

Souvent sous-représentées dans les villes moyennes, les activités tertiaires doivent s'y implanter davantage. A cet égard, le télétravail est un outil à mieux connaître. Une promotion de cette forme de travail pourrait se concrétiser par la mise en place aux côtés des cyber-centres et des maisons des services publics de locaux entièrement dédiés aux activités économiques, équipés des technologies multi-médias et que pourraient se partager les « télétravailleurs ».

Les villes moyennes doivent s'appuyer plus fortement sur l'économie résidentielle en complément de l'économie de production. Cela passe par une promotion dynamique des activités touristiques et culturelles, véritables gisements en expansion, mais pour lesquels on doit passer de la cueillette à la culture "offensive". Une politique de soutien aux équipements mérite d'être renforcée et un système de Pass Culture-

Tourisme, mis en réseau entre villes moyennes et grandes villes, mériterait également d'être étudié.

Encourager les alternatives au transport individuel

On ne pense plus en distance mais en temps de transport. La difficulté de l'équilibre des territoires est de faciliter la métropolisation tout en dynamisant le tissu des villes moyennes qui l'entourent sans faire croître les transports routiers. L'équation n'est pas simple et doit s'appuyer sur un constat : le transport individuel reste aujourd'hui privilégié, d'où la nécessité de développer un réseau routier de qualité.

Mais l'avenir est aussi dans une meilleure offre de transport collectif et dans des initiatives qui sont appelées à une forte croissance, surtout si la puissance publique l'y encourage. Parmi celles-ci, le covoiturage. La création de plateformes physiques pour stocker en sécurité les voitures non utilisées, et permettre les mises en relation des "covoiturants" développerait cette forme de « transport collectif ». Le covoiturage permet une économie de carburant qui peut être estimée entre 5 et 22%.

Plus marginaux mais symboliques de cette nécessité d'innover, les Pédibus et Vélobus (conduite à pied ou à vélo d'un groupe d'écoliers par un groupe d'adultes) qui permettent d'effectuer des trajets habitat-école dans les meilleures conditions économiques et écologiques, sont des initiatives à développer. La meilleure fluidité du mercredi atteste des marges de progrès possible !

Enfin aborder concrètement la délicate question des amplitudes d'ouverture des services publics, des établissements scolaires et des entreprises permettrait de lancer des pistes d'actions pour déconcentrer les flux de transports dans des plages horaires plus amples.



Développer les « maisons de services au public »

Alors qu'en termes de services, les exigences des ruraux, et a fortiori des néo-ruraux, rejoignent aujourd'hui celles des citadins, le maillage territorial des services publics régresse.

Le développement des « maisons de services au public » est une priorité. Relais des services publics et des autres services aux populations comme les Chambres consulaires par exemple, ils sont généralement dotés de tous les outils multimédias, notamment des bornes de visioconférence, à l'échelon des communautés de communes. Ces initiatives sont à multiplier.

Les TIC révolutionnent l'accessibilité des services, même s'ils ne remplacent pas un point d'accueil traditionnel. Le système Point Visio-public est un exemple d'application à développer : ce guichet virtuel, installé dans un lieu public, permet une mise en relation audiovisuelle avec les administrations, et des échanges des documents en direct. La Région Auvergne déploie cette formule sur son territoire depuis deux ans.

Une attention particulière doit être portée aux jeunes ménages en leur offrant une palette de services notamment pour l'accueil de la petite enfance.

Santé : un traitement de choc urgent

Il y a urgence à assurer le niveau d'équipements et de services de santé auquel doivent répondre les villes moyennes, relais entre le CHU et l'hôpital local.

Dans les Pays de la Loire, des initiatives pionnières exemplaires ont été prises en matière de santé. En Mayenne, par exemple, les généralistes libéraux ont divisé le département en secteurs de garde adossés à une structure hospitalière ou à une maison médicale. Ils ont également créé une association d'organisation de la permanence de soins. De leur côté, les collectivités territoriales favorisent l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires qui sont des antidotes aux déserts médicaux. L'initiative du Conseil général de la Mayenne d'allouer une indemnité aux jeunes médecins effectuant leur stage

dans le département mérite un premier bilan, qui, s'il s'avérait positif, pourrait être dupliqué.

Le développement de la télémédecine est une réponse aux soucis croissants de la population de bénéficier de services de santé proches et de qualité. Désormais, le télédiagnostic est à la portée des médecins généralistes ruraux. Via des valises de télé-expertises, des téléconsultations sont réalisées par visioconférences avec des spécialistes. L'expérience, menée dans l'arrière-pays niçois, mérite d'être encouragée dans les Pays de la Loire.

Implanter des équipements structurants dans des villes moyennes

La Région devrait arbitrer sa politique budgétaire en soutenant l'essor de la métropole sur des investissements ciblés, tout en favorisant le dynamisme des villes moyennes et de leurs territoires. Cette évolution de la politique régionale pourrait concrètement s'afficher en choisissant d'implanter dans une ville moyenne des équipements vraiment structurants.

6 - Les ressources maritimes

Assumer une stratégie de port intermédiaire

90% des marchandises produites et consommées dans le monde sont transportées par voie maritime. Au regard des préoccupations de développement durable, le transport maritime a de beaux jours devant lui dans la mesure où il est le mode de transport le moins polluant à la tonne au kilomètre transporté.

Le développement du port de Nantes Saint-Nazaire à partir des années 70 s'est appuyé sur une série d'implantations liées essentiellement à l'énergie qui représente 2/3 de son trafic. Ses trafics représentent aujourd'hui 36,6 millions de tonnes (2008) le plaçant au



4e rang des ports français derrière Marseille, Le Havre et Dunkerque mais largement devant les autres ports de la façade atlantique (Bordeaux - La Rochelle).

Ces dernières décennies, le transport de marchandises par conteneurs est venu révolutionner le transport maritime en permettant une massification accrue des trafics et la réalisation d'opérations logistiques complexes dans des délais record. Son développement fulgurant le rend incontournable y compris pour beaucoup de marchandises transportées autrefois en vrac, en caisses ou en palettes.

Les conteneurs ne représentent encore aujourd'hui que 1,4 millions de tonnes. de trafic pour le port de Nantes Saint-Nazaire qui est aujourd'hui à une période clé de son histoire. La création du "Grand Port Maritime" induit un nouveau fonctionnement interne et un meilleur partenariat avec les acteurs économiques et les collectivités territoriales. Ses responsables doivent profiter de cette nouvelle page qui s'écrit pour redéfinir la vocation et la stratégie du port, en renforçant ses capacités d'accueil des conteneurs, en le spécialisant sur les trafics en provenance et vers l'Atlantique sud.

S'affirmer en port feeder pour le Grand Ouest

Le pragmatisme impose au Grand Port Maritime de se positionner en port secondaire de ports principaux (Le Havre, Anvers, Algésiras) dans une chaîne de transport maritime de courte distance. Cette stratégie permettrait de capter les conteneurs actuellement acheminés par voie terrestre vers son hinterland.

Investir sur le trafic des conteneurs

Pour développer son activité, le GPM doit clairement se positionner comme une porte européenne de l'Atlantique sud pour les conteneurs et établir des lignes régulières avec l'Amérique du sud, la péninsule ibérique, l'Afrique de l'ouest, l'ouest du Maghreb et les Caraïbes. Concomitamment, il faudra réaliser la première phase du grand

terminal à conteneurs (alignement des quais). Son extension ultérieure ne serait enclenchée, en raison de son coût, que si l'objectif de 600 000 conteneurs équivalent vingt pieds (EVP) par an est atteint. Un conseil des chargeurs devra être créé afin d'identifier et de mutualiser les besoins des acteurs locaux et les "niches" dans lesquelles le Port pourrait apporter de la valeur ajoutée logistique.

Compléter le complexe industrialo-portuaire énergétique

Le port a fondé son développement sur un pôle énergétique majeur, centré sur les énergies d'origine fossile, qui garde encore un potentiel de développement. Dans cet objectif, il est nécessaire de finaliser au plus vite le projet de détournement de la ligne ferroviaire traversant actuellement la raffinerie Total et ainsi engager dans le même temps les projets de mise aux normes de la raffinerie. Ce pôle historique pourrait être complété par l'accueil d'activités innovantes dans les énergies nouvelles, notamment d'origine marine.

Ports secs et plateformes logistiques pour développer le fret ferroviaire

La configuration du port et de son environnement permet de mettre en place une véritable intermodalité de transport. Ainsi, le transport fluvial pourrait être développé via une navigation sur barges entre Saint-Nazaire, Nantes et Angers. Les autoroutes de la mer entre l'Espagne et le GPM doivent être prolongées par des connexions ferroviaires desservant des ports secs en périphérie de la région, et notamment au Mans. Ces ports secs, véritables terminaux maritimes intérieurs, devront être connectés par la route ou le fer à un réseau de plateformes logistiques localisées à proximité des grandes agglomérations de la région. L'ensemble de ce réseau ports secs - plateformes logistiques doit être relié à la zone de Montoir équipée en transports combinés. L'aménagement de cette zone, cœur du dispositif logistique régional, doit être facilité par l'aboutissement simultané des plans de préventions des risques technologiques de Donges et Montoir.



Une gouvernance dotée d'un vrai pouvoir local

Les nouveaux statuts du Port devenu GPM et la nouvelle gouvernance qui y est associée sont des outils qu'il faut optimiser pour leur donner une vraie capacité de décision locale et de dialogue avec l'Etat, les collectivités locales, et la place économique. La réussite du transfert des outillages et de la manutention est une première étape majeure pour mettre en place une organisation fiable et efficace.

Un espace géré de façon responsable

L'anticipation des projets permet de mieux prévenir les éventuels conflits d'usage. A ce titre, il est nécessaire de constituer des réserves foncières destinées aux projets futurs et de réserver dans les différents plans d'urbanisme les corridors permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires et routières. Il conviendra de sélectionner avec soin les projets d'implantation sur les espaces portuaires en bord à quai. Tout aussi indispensable est la concertation permanente entre l'ensemble des acteurs concernant les projets touchant à l'estuaire.

Mieux et autrement

"Affronter les mutations subies et provoquer celles que nous voulons, pour aller plus vite et gérer mieux et autrement nos ressources ». Le cahier des charges de cette étude était clair, marqué du sceau du volontarisme. Le travail fourni vise à ouvrir de nouvelles voies de progrès et à trouver l'équilibre le plus juste entre l'économie, la vie sociale, les territoires et l'environnement. Si l'on devait résumer en deux mots le fruit des travaux du CESR, ce serait "Mieux" et "Autrement".

Sans nier nos faiblesses, pointées dans cet ouvrage, les Pays de la Loire disposent de nombreuses opportunités d'innovation, de créativité, de solidarité, de progrès. A saisir dès maintenant sans attendre d'illusoires temps meilleurs. Les crises sont à la fois des drames et de salutaires remises en questions. Le moment est donc propice d'autant que les esprits mûrissent et que les comportements au regard des exigences d'un développement durable changent très rapidement.

Faire mieux, c'est souvent agir autrement. L'histoire politique, sociale, économique a généré des strates de gouvernance qui parfois sont plus des freins que des facilitateurs. Le CESR insiste, comme un leitmotiv, sur le besoin de revisiter ces organes de décisions, avec un regard ouvert, créatif, pragmatique, et ouvert au dialogue. C'est ainsi que l'on pourra utilement simplifier les procédures et valoriser les bonnes pratiques.

Cette réflexion collective, le Conseil économique et social des Pays de la Loire la met sur la table pour que chacun puisse s'en emparer, la discuter, éventuellement la contester. Les prochaines échéances électorales sont une réelle opportunité de ce débat citoyen.

